



AVIS PUBLIC

Aliénation d'immeubles

Conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a aliéné les immeubles ci-après désignés en faveur des personnes ci-dessous identifiées et aux prix suivants :

Immeuble	Cadastre	Date de l'aliénation	Acquéreur	Valeur
2 853 677	Québec	5 mai 2020	Déneigement et excavation Multi-Mécanic inc.	17 361,00 \$
1 308 195	Québec	19 mai 2020	Skyline retail real estate holdings inc.	14 000,00 \$

Trois-Rivières, ce 19 août 2020.

M^e Yolaine Tremblay, greffière